n'a reçu aucun mandat à ce sujet. Elle restera donc neutre.

Cette déclaration soulève une tempête. « Les Anglais peuvent faire ce qu'ils veulent, s'écrient MM. Lamendin et Cuvinhac, nous ne pouvons pas les empêcher d'agir à leur gré. »

Les Anglais essaient d'expliquer qu'ils n'ont pas d'hostilité pour les travailleurs de la surface mais qu'ils n'ont pas reçu de mandat.

Le délégué belge, M. Defnet, blâme cette attitude. Il fait observer que les Anglais ne sont pas sûrs que leur prochain Parlement vote les huit heures pour tous les mineurs. »

Il ajoute qu'en cas de grève générale, les mineurs de la surface seraient d'une grande utilité. Finalement et malgré les délégués français, dont 3 sont favorables à la journée de 8 heures pour les mineurs de la surface, la question est renvoyée au prochain congrès.

M. Lamendin propose que le prochain Congrès se réunisse à Lens mais la majorité des délégués choisit Bruxelles pour le Congrès de 1893.

Avant la clôture de la séance, M. Defnet, au nom des délégués étrangers remercie les Anglais de leur réception cordiale. Les délégués allemands ont invité les français et les belges à un punch au club allemand démocratique.

Un remède de nihiliste

Saint-Pétersbourg, 10 juin. — Plusieurs journaux affirment que les ministres des affaires étrangères et des finances, MM. de Giers et Wyschnegradski, sont malades de l'usage de la vitaline.

L'inventeur de ce remède, Gaczowski, est de nouveau arrêté. On le soupçonne de nihilisme.

LES AMOURS TRAGIQUES

Suicide d'une jeune fille

Une modiste de vingt et un ans, Louise Sautereau, s'est suicidée au 78 de la rue Quincampoix, à Paris.

Son amant lui était infidèle. Avant-hier, en rentrant, dans l'escalier, elle lui reprochait sa conduite en termes très vifs, dont il riait.

Cette attitude la désespéra; elle sortit de sa poche un revolver qu'elle y portait depuis quelque temps et s'en tira un coup dans la tempe droite.

L'amant se précipita dans la rue, réclama les soins d'un médecin.

On ne prodigua à la blessée que des soins inutiles : après une courte agonie la pauvre amoureuse expira.

Un jeune soldat qui se tue

Un jeune caporal du 1er régiment de ligne en garnison à Gand, âgé seulement de 18 ans en allant poser les sentinelles à la prison, quitta ses hommes prétextant un besoin pressant. Quelques instants après une détonation retentissait: le malheureux s'était fracassé la tête à l'aide de son fusil.

Une lettre trouvée dans sa poche, disait que c'était un chagrin d'amour qui l'avait poussé au suicide.

Le Mouvement gréviste

GRAVES DÉSORDRES A BARCELONE

Barcelone, 10 juin, 11 h. 20 matin. — Une bande nombreuse de grévistes a voulu attaquer la maison de M. Mascaro, représentant des fabricants. Les gardes municipaux se sont mis en mesure de les disperser et une lutte s'est engagée au cours de laquelle plus de trente coups de feu ont été tirés. Les grévistes revolver au poing, persistant à forcer les gardes, ceux-ci les ont chargés vigoureusement et ont fait plusieurs arrestations. Les émeutiers fuyaient dans toutes les directions; plusieurs personnes bousculées ont perdu connaissance.

Les magasins ont été fermés sur la place de Catalogne et dans la rue de Pélayo, où demeure M. Mascaro. La ville tout entière est dans l'indignation et réclame le changement du gouverneur.

La plupart des magasins se ferment. Les grévistes se dirigent vers les fabriques. Le conflit s'aggrave.

Barcelone, 12 h. 30. — En présence de l'attitude de plus en plus menaçante des grévistes, toutes les fabriques de Sans, de San Martin et de San Andrès, se sont décidés à cesser le travail et à fermer leurs portes.

Les grévistes n'en demandaient pas plus pour le moment. Ils se sont aussitôt calmés. Tout est tranquille à l'heure actuelle.

Barcelone, 12 h. 50. — Trois escadrons de cavalerie font des patrouilles dans les rues ce qui laisse croire que le général Blanco, capitaine général de la Catalogne commence à prendre en mains l'autorité. On se dispose à faire venir de Villanueva un régiment de cavalerie.

Barcelone, 4 h. 30. — On nous téléphone de San-Martin que les grévistes viennent d'opérer un retour offensif, la police ne se voyant pas en force a dû s'éloigner.

Deux escadrons de cavalerie partent de Barcelone pour San-Martin.

Barcelone, 4 h. 35. — La garde civile se rassemble au palais du Gouvernement et les carabiniers autour des gares. Les troupes se disposent à occuper différents points stratégiques. On a fait quelques arrestations.

Barcelone, 10 juin. — Ce soir, à la tombée de la nuit, de coups de feu ont été échangés entre les grévistes et les gendarmes dans le voisinage des fabrique. Il y a eu plusieurs blessés. Les mesures de précaution vont redoubler.

Les grévistes ont voulu empêcher la circulation des tramways de la banlieue.

LA BELGIQUE

Une mine en feu

Mons, 10 juin. — Un puits du charbonnage de l'Agrappe, à Frameries, est en feu. L'incendie a été constaté ce matin à neuf heures. L'alarme a été donnée aussitôt et en moins d'une demi-heure, tous les ouvriers étaient remontés sains et saufs. On se dispose à inonder la fosse.

DELCLUZE

et le Conseil Général du Pas-de-Calais

On nous écrit de Calais :

Delcluze, le chef du parti socialiste révolutionnaire à Calais, avait, il y a deux ans, conquis un siège au Conseil général.

Cette élection avait eu en son temps un certain retentissement ; elle avait donné confiance au parti socialiste révolutionnaire qui s'était organisé en vue des élections municipales du mois de mai dernier. Il comptait sur le succès; la ville de Calais était inscrite en tête de la liste des villes qu'il considérait comme lui étant acquises et Jules Guesde proclamait hautement que ses amis de Calais seraient le 1er mai maîtres de l'Hôtel-de-Ville et que l'élection était faite d'avance et qu'il ne s'agissait que d'un simple enregistrement. »

Il a fallu en rabattre ; Delcluze seul, de sa liste a été proclamé élu (et proclamé par erreur) au premier tour de scrutin. Au second tour il est passé à peu près bon dernier avec son ami Salembier.

Cette défaite inattendue pour lui a jeté le parti socialiste révolutionnaire dans une profonde consternation. Aussi le mandat de conseiller général de Delcluze venant à prendre fin au mois de juillet prochain, ce dernier renonce à se représenter.

Le parti se disant ouvrier de Calais a pris dans ce sens une délibération dans laquelle il cherche à expliquer cette défection par l'état de sa caisse.

D'après ces explications, la caisse serait vide et le parti réserverait les ressources qu'il pourra recueillir pour les élections municipales qui seront renduesprochainement nécessaires par des invalidations sur lesquelles il compte, et pour les élections législatives de l'an prochain.

Ce sont là des prétextes dont la faiblesse n'échappera à personne.

En réalité le parti socialiste révolutionnaire de Calais, se sent irrémédiablement perdu et renonce à une lutte qui devait le conduire à un échec certain.

C'est là un résultat considérable qui est dû à l'organisation du parti républicain démocratique et surtout à l'action personnelle de Charles Simon, directeur politique du journal *Calais*.

Dernière Heure

L'Interpellation sur Notre-Dame-de-l'Usine

Paris, 10 juin. — M. Lafargue, député de Lille, interviendra lors de l'interpellation de M. Moreau, député de Roubaix, sur les agissements de Notre-Dame-de-l'Usine.

M. Lafargue demandera le vote d'une loi condamnant à l'amende et à la prison les patrons qui imposent des devoirs religieux à leurs ouvriers.

Chronique du Sport

Les Régates de Roubaix-Tourcoing

Voici les engagements pour les Régates Internationales du 12 juin :

1re Course. — 2 Juniors en pointe : La Beurrière, R. C. Boulogne. — Nanette, S. N. Gand. — Sirocco, E. N. Boulogne. — Zigoto, S. N. Amiens. — Flamme, R. G. Gand.

2e Course. — Skiffs juniors : Mimile, B. C. Boulogne. — X***, S. N. Amiens. — Mirays, R. G. Gand. — Fleuron, S. N. Gand. — Téméraire, S. N. Valenciennes. — Bluette, S. N. Amiens — Fricoteur, U. N. Valenciennes.

3e Course. — 2 Seniors en pointe : Craque l'eau B. C. Boulogne. — Nanette, S. N. Gand. — La Taille, E. N. Boulogne. — Pichenette, S. N. Amiens. — Pomp.m, R. G. Gand.

4e Course. — Périssoires : Rendez-Vous, S. N. Amiens. — Rat d'Eau, R. C. Gand. — Rin.., U. N. St-André. — Loulou, U. N. St André. — Piro.ette, U. N. St-André. — Bébé, U. N. Valenciennes.

5e Course. — 4 Juniors en pointe : Mistral, E. N. Boulogne. — Pile ou Face, C. N. Roubaix. — Ka Kus Koff, B. C. Boulogne. — Flamberge, S. N. Gand. — ..a, Do, Ré, S. N. Amiens. — Saïla, U. N. Calais.

6e Course. — Skiffs seniors : Résèla, S. N. Valenciennes. — Mimile, B. C Boulogne. — X***, S. N. Amiens. — Bluette, S. N. Amiens. — Fleuron, S. N. Gand. — Fretaine, S. N. Amiens. — Coquelicot, S. N. Amiens. — Mi aye, R. G. Gand. — Fricoteur, U. N. Valenciennes.

7e Course. — 4 Seniors en pointe : Ruy Blas, E. N. Boulogne. — Cambremar, B. C. Boulogne. — La, Do, Ré, S. N. Amiens. — L'Écumt, R. G. Gand. Saïla, U. N. Calais. — Double Deux, U. N. Calais. — Pile ou Face, C. N. Roubaix.

8e Course. — Périssoires à obstacles : Rendez-Vous, S. N. Amiens. — Rat d'Eau, R. C Gand. — Bébé, U. N. Valenciennes. — Résolue, U. N. St-André. — Loulou, U. N. St-André. — Pirouette U. N. St-André. — Lassitude, U. N. St-André. — Moutard, U. N. Roubaix.

Courses de Lille

Hippodrome du Bois de la Deule

Troisième réunion. — Dimanche 26 juin

Prix du Parc (à réclamer). — 2000 francs, offerts par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, à vendre pour 3500 fr. — Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. — Poids : 3 ans, 51 kil. ; 4 ans et au-dessus 62 kil. Les chevaux indiqués dans la lettre d'engagement comme étant à vendre pour 2000 francs recevront 3 kil. 1/2 de décharge; pour 1000 francs, 7 kil. Les chevaux ayant couru en 1892 sans gagner, recevront en outre 2 kil. de décharge. — Distance, 1500 mètres environ. (Parcours n° 1).

Engagements jusqu'au mardi 21 juin, avant 4 heures du soir, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, Paris.

Prix spécial. — 1000 fr. offerts par le Gouvernement de la République pour chevaux de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné de prix principal. — Entrée, 50 fr. moitié forfait. La moitié des entrées au second. — Poids, 56 kil. Le gagnant d'un prix spécial portera 3 kil. de plus; de plusieurs de ces prix, 4 kil. — Distance, 2500 mètres environ. (Conditions de l'arrêté ministériel du 14 février 1889). (Parcours n° 6).

Engagements jusqu'au mardi 21 juin, avant 4 heures, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix de la Société d'encouragement (3e série). — 3000 fr. offerts par la Société d'Encouragement *pour l'amélioration des races de chevaux en France* pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un prix à Paris, Chantilly, Vincennes, Maisons-Lafitte, St-Ouen, un handicap de 10.000 fr., ni un des prix de série donnés par la Société dans les départements. Entrée, 50 fr. Les entrées au second, après que le gagnant aura retiré la sienne. — Poids, 3 ans, 52 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans et au-dessus, 64 1/2. — Distance, 2000 mètres environ. (Parcours n° 3).

Engagements jusqu'au mardi 21 juin, avant 4 heures, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Prix de la Ville de Lille (handicap). — 3000 fr., offerts par la Société des Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 3 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée, 150 fr. ; forfait, 50 fr. Au second, 100 fr. sur les entrées. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de plus. — Distance, 3000 mètres environ. (Parcours n° 7).

Engagements jusqu'au mardi 14 juin, avant 4 heures, chez M. G. Madelaine, 1 bis, rue Scribe, à Paris.

Les poids seront publiés le mardi 21 mai, à Paris.

Prix de Bellone (steeple-chasse militaire 3e série.) — Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier; un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 100 fr., au 2e ; un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 75 fr. au 3e, offerts par la Société des Courses, pour sous-officiers de l'armée active montant les chevaux de troupe. — Poids commun, 75 kil. — Les chevaux de pur-sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout cheval ayant gagné un ou plusieurs steeple chasses militaires de 3e série, portera 2 kil. de surcharge par course gagné dans cette série. Sera exclu tout cheval ayant gagné quatre steeple-chases militaires de 3e série ou un steeple-chasse militaire de série supérieure. Le sous-officier qui montera son cheval d'armes recevra 3 kil. de décharge. — Distance 1800 mètres environ. (Parcours spécial).

Engagements jusqu'au mardi 21 juin, avant six heures du soir, au secrétariat de la Société des Courses, 30, rue Basse, à Lille.

Règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France.

Règlement de la Société des Steeple-chasses en France.

Au "Réveil du Nord"

Le *Réveil du Nord* semble vouloir reprendre le système d'allégations inexactes et d'insinuations calomnieuses qui lui a si mal réussi dans ses précédentes campagnes.

A propos de la lettre que nous a adressée M. Dron, il ne craint pas de diriger contre l'honorable député de Tourcoing quelques impertinences aussi ridicules que puériles. M. Dron ne se croiera sans doute pas obligé de répondre à ces peu sérieuses attaques.

Mais nous tennons, nous, à relever la partie de l'entrefilet du *Réveil* qui nous vise.

« Puisque le député de Tourcoing, écrit « le journal de la rue Gambetta, est en « veine d'écrire et de parler « socialisme et « socialistes », il serait bien aimable de nous « donner son appréciation sur l'attitude de « l'*Avenir de Roubaix*, préférant soutenir « M. Julien Lagache et ses amis que de « laisser passer la liste du citoyen Ca- « rette ».

L'insinuation qu'on vient de lire a été déjà formulée par le *Réveil* en des termes moins vagues. Et il n'est point douteux que ce que veut dire notre contradicteur, c'est que nous avons soutenu la liste de M. Lagache contre la liste Carette.

C'est là une assertion que le *Réveil* sait bien être contraire à la vérité. Mais comme les légendes non démenties finissent par se répandre avec une incroyable facilité, nous croyons devoir opposer un nouveau démenti à ce racontar de l'organe « radical collectiviste. »

A Roubaix, comme à Lille, nos lecteurs le savent, nous n'avons soutenu et voulu soutenir que des républicains, rien que des républicains.

Au premier tour, nous avons porté la liste du comité de concentration républicaine. Et avant le second tour, nous avons attendu pour prendre position, et le résultat des pourparlers engagés entre le comité *de concentration et le comité ouvrier*, et la décision des collectivistes-guesdistes de Lille à l'égard des candidats républicains progressistes.

Mais lorsque les prétentions des ouvriers roubaisiens eurent rendu toute entente impossible avec nos amis, et lorsque la section lilloise du même « parti ouvrier » eût définitivement décidé de continuer la lutte contre nos candidats, nous ne nous crûmes plus tenus à observer à Roubaix une discipline que nos adversaires violaient si délibérément à Lille.

Et dans notre entière liberté de journal indépendant, nous avons recommandé aux électeurs les candidats qui nous paraissaient les plus capables de constituer une municipalité à la fois expérimentée et démocratique.

Non seulement nous nous sommes formellement refusés, malgré plusieurs démarches tentées auprès de nous, à accorder notre appui à la liste dite « municipale républicaine » de M. Lagache, mais nous avons porté sur notre liste, à côté de *républicains progressistes et de républicains modérés*, des membres de la liste ouvrière, et M. Carrette, que le *Réveil* nous accuse d'avoir combattu, et MM. Lepers, Milbéo, Branquart, etc.

Nous avons, il est vrai, accueilli le nom de M. Julien Lagache. Nous avons cru devoir donner cette satisfaction aux républicains modérés, qui nous ont tous répondu de la sincérité et de la netteté de l'adhésion de l'ancien maire de Roubaix à la République. Pendant tout le cours de son administration, M. Lagache n'a jamais fait acte d'hostilité envers les institutions républicaines. Il a toujours fait preuve, *vis-à-vis* du pouvoir central, de la plus grande déférence et d'un constant esprit de conciliation. Et en présence de ses déclarations républicaines formelles, nous avons pensé qu'il y avait intérêt, pour la ville de Roubaix, à maintenir dans sa municipalité un homme de son expérience et de son incontestable valeur.

Est-ce bien, d'ailleurs, au *Réveil du Nord* à nous reprocher d'avoir trop facilement accueilli ce *néo-républicain*, lui qui, la seule fois où il ait eu à présenter un candidat à la députation dans le Nord, a fait choix de M. Eugène Roche ?

Tous nos candidats, nous le répétons, étaient des républicains, et tous, à l'exception de M. Lagache, des républicains de la veille. Et les plus modérés eux-mêmes, ceux que le *Réveil* ne craint pas de traiter de « réactionnaires », ceux-là étaient parmi les défenseurs de la République à cette néfaste époque du 16 Mai, où il y avait quelque mérite et quelque danger à s'affirmer républicain. Cependant que M. Eugène Roche remplissait, à Roubaix même, les fonctions de secrétaire du comité réactionnaire et clérical !...

Que le Réveil du Nord n'essaie donc point de fausser les faits et de travestir la vérité !

Nous n'avons point soutenu des réactionnaires contre la liste du citoyen Carrette. Nous avons seulement répondu à une violation de la discipline républicaine à Lille, qui faisait le jeu des réactionnaires et risquait de porter à la mairie un grand nombre des candidats de la *Dépêche*, en reprenant à Roubaix notre entière liberté d'action.

Les républicains de la vieille école démocratique, à laquelle nous appartenons, sont pour le moins autant que les radicaux de l'école Roche, Caron, Delesalle et Delaporte, dévoués à la cause du peuple, dont ils sont sortis et auquel ils sont attachés par toutes les fibres de leur âme et de leur cœur. Ils sont, autant que personne, pénétrés de la nécessité d'apporter des modifications profondes à l'état social actuel. Et en n'hésitant pas à soutenir Lamendin à Béthune contre un ancien républicain comme M. Légillon, *nous avons prouvé que nos sympathies* pour les travailleurs ne se manifestaient pas seulement par des paroles, mais se traduisaient par des actes.

Mais nous n'entendons pas nous incliner devant la fantaisie des Lafargue et des Jules Guesde. Et nous ne nous considèrerons comme tenus à observer la discipline républicaine vis-à-vis du « Parti ouvrier », que lorsque celui-ci usera de réciprocité à l'égard de nos candidats.

GEORGES ROBERT.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Présidence d'Henri Carrette, maire.

La séance annoncée pour 8 h., est ouverte à 8 h. 1/2.

Dans la salle réservée au public, l'affluence est moins grande qu'à la dernière séance. Il faut ajouter que la chaleur est étouffante ; néanmoins, plus de 150 personnes se pressent aux ouvertures réservées au public.

Etaient présents : Henri Carrette, maire, O. Branquart, Trannoy, Milbéo, Lepers, Desobry, Goutelier, adjoints.

L. Carpentier, L. Chevalier, C. Vammullen, Emile Wattel, Coupez, Degardin, J. Boucherie, Henri Therin, Potit, Delattrez Ch. Nys, Emile Poala.n, E. Dubrulle, Wichart, P. Rose, A. Maret, Ghiot, Dubureq, A. Demaille, Louis Stoisse, Stienne, Victor Poulain, Wiefart, O. Penant, J.-Bte Duquennoy, P. Caudele, Derzelle.

Absents. — V. Lefebvre, indisposé, H. Vandeputte.

M. Penant secrétaire, donne lecture du procès-verbal du 27 mai dernier qui est adopté sans observation.

Annulation du vœu d'amnistie

M. le maire donne lecture de la lettre du Préfet du Nord et de l'arrêté annulant le vœu d'amnistie, — [illegible] pour délits de presse, de réunions, faits de grève et connexes.

M. le maire dit que le conseil savait que cette proposition serait annulée ; mais il lui semble que si tous les conseils insistaient [illegible] le gouvernement devrait y prêter attention et, je crois, ajoute-t-il, que nous avons bien fait de voter ce vœu.

Bureau de bienfaisance

Une demande d'un subside supplémentaire de 10,000 francs pour 1892, formée par le Bureau de bienfaisance est renvoyée aux 1re et 4e commissions.

A ce propos, M. César Vammullen dit qu'il est tout disposé à voter le crédit supplémentaire, mais il demande à activer la réorganisation du Bureau de bienfaisance.

M. Branquart propose le renvoi de cette question à la commission compétente en examinant au préalable les dispositions de votre très chère sœur Joseph.

Personne n'ignore, dit-il, la façon dont elle traite les malheureux ; il serait peut-être bon de rechercher un moyen qui permettrait plus promptement le secours aux indigents.

Je ne pense pas croire que nous vous ayez pu concerner cette institution de bienfaisance tendant à porter les secours à domicile, tardent à se réaliser, mais en attendant, si les pauvres recevaient une meilleure réception que celle qui leur est faite, nous aurions déjà [illegible].

Hospices

Une demande de subside supplémentaire de 150,000 francs pour 1892 formée par l'administration des hospices est renvoyée aux 1re et 4e commissions.

M. [illegible] prononce les paroles suivantes :

Citoyens,

Avant de voter le subside je demanderai d'émettre un vœu secondé par les citoyens Vammullen et Chevalier.

Je demande : 1° Que le café et le sucre soient donnés gratuitement ;

2° Que l'on donne 200 grammes de tabac par semaine à chaque vieillard pour ne plus réduire ces malheureux à demander du tabac à l'un et à l'autre dans les estaminets ;

3° Que ces vieillards soient renouvelés de linge de fois la semaine ;

4° Que l'on donne au moins les dix francs aux vieillards qui ont atteint 70 ans, s'il n'est pas possible de les admettre à l'hospice ; car le tiers à faire connaître au conseil municipal que ces malheureux sont obligés d'attendre bien longtemps pour avoir leur dix francs et que quelques-fois il arrive qu'ils meurent de privations.

En acceptant ce vœu, citoyens, vous ferez preuve d'un sentiment humanitaire.

M. Coupez, comme membre administrateur des hospices, déclare qu'il a vu le secrétaire qui l'a assuré que le café était donné gratuitement le matin.

Quant à l'admission des vieillards il n'est plus possible d'en recevoir, il n'y a plus de places, nous attendons que les travaux du nouvel hospice soient terminés.

En ce qui concerne le tabac il est probable que les femmes réclameront aussi du tabac à priser.

La question théâtrale

Sept demandes de subvention ont été présentées à l'administration. Citoyens-les : M. Emile Desmettre, directeur du théâtre de la rue Gigaot, demande une subvention de 5,000 francs ; M. Jules Leman, directeur du théâtre des Variétés, rue du Tilleul ; Georges Winchet à Paris ; M. David, ex-directeur du théâtre d'Anvers, Dumoulin de Bruxelles et les directeurs des théâtres de Calais et de St-Omer.

Cette question est renvoyée aux 1re et 2me commissions.

Questions diverses

Une demande de secours pour l'envoi du jeune Marissal aux eaux de Vichy est renvoyée aux commissions compétentes.

Une demande d'admission à la retraite du *tambour Antoine Decornet*, du corps des sapeurs pompiers est adoptée. Une pension de 350 fr. par an prélevée sur la caisse de retraites pompiers lui est accordée.

Une demande de bourse formée par M. De Beir pour son admission au Conservatoire national de musique de Paris est renvoyée aux 1re et 2e commissions.

Bâtiments communaux

Le Conseil approuve la réception définitive des travaux de construction d'une maison d'habitation pour la directrice et les adjointes à l'école de la rue de l'Ommelet.

Il renvoie aux 3e et 1re commissions une demande de grosses réparations à exécuter au Refuge de Nuit.

Il approuve les frais d'expertise des urinoirs Poulain.

Voirie municipale

Il renvoie aux commissions une demande d'indemnité accordée à M. Louis Loridant, pour l'expropriation de la rue Victor-Hugo ; la question d'expiration du bail de l'emplacement du dépôt des immondices, au Beau-Chêne.

Aux 3e et 1re commissions, une pétition tendant à l'établissement d'une école de natation dans le quartier du Tilleul ;

Une demande de crédit de 8000 fr. pour l'entretien des chemins vicinaux.

Un avis du conseil municipal pour des dispenses de taxe militaire est renvoyé à huis-clos.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Rue Vauban

Rapporteur, M. Duquennoy. — Les propriétaires de la rue Vauban ont présenté au conseil une demande de mise en état de viabilité de cette rue. Ils consentent à céder gratuitement à la ville, le terrain constituant de la rue sur une largeur de 12 mètres ; ils s'engagent également à céder les travaux de voirie déjà exécutés consistant en une partie d'aqueduc de 808 mètres de longueur et une chaussée pavée sur une largeur de 3 m., avec deux fils d'eau de 0m50 de largeur. Ils s'obligent enfin à contribuer jusqu'à concurrence des deux tiers dans la dépense à faire pour achever l'aqueduc et le pavage, à la condition que la ville leur remboursera le tiers de la valeur des travaux existants. Il resterait, en outre, bien entendu, que les travaux à faire entre la bordure du trottoir du boulevard de Paris et l'axe de cette voie pour raccorder les aqueducs et les chaussées seraient exclusivement payés par la ville.

La dépense totale des travaux est évaluée à 21,000 fr., dont la part de la ville sera de 13422 fr. 30 cent.

Le conseil décide : 1° d'approuver l'engagement souscrit par les propriétaires à la date du 6 février 1892 ;

2° De voter le classement de la rue Vauban au réseau urbain ;

3° D'en fixer les alignements et le nivellement, conformément aux indications du plan joint à notre rapport ;

4° D'approuver le projet des travaux d'aqueduc et de pavage ;

5° D'autoriser le prélèvement de la dépense, soit 21,000 fr., sur les fonds de l'article 77 du budget primitif de 1892 (travaux neufs et gros réparations à la voirie municipale) ;

6° D'autoriser la perception d'une somme de 7,577 fr. 70 à payer par les signataires de l'engagement du 6 février 1892 et à la verser en recette à l'article 80 du même budget. (Participation de propriétaires riverains dans les frais de mise en état de viabilité de voies nouvelles).

M. Delattrez pense qu'il ne sera pas utile maintenant de paver cette rue.

M. le maire. — Si toutes les rues particulières ne sont pas pavées, la faute en est à la mauvaise volonté des propriétaires.

Le rapport mis aux voix et adopté.

Rue de Barbieux

Au cours de l'exécution des travaux de l'aqueduc de la rue de Barbieux, les entrepreneurs, MM. Boudin et Delgrange ont été déclarés en état de liquidation judiciaire. Autorisé par M. le Juge commissaire, M. le liquidateur fait achever les travaux [illegible] jugement du Tribunal de commerce de Roubaix, exige, avant de délivrer les pièces comptables à produire à l'appui du mandat de paiement, que le Conseil municipal autorise la masse créancière à continuer l'entreprise.

M. Brangois, agréé a demandé au préfet du Nord d'être substitué à MM. Boudin et Delgrange pour la continuation des travaux.

Le Conseil décide que M. Brangois, agréé à Roubaix, est autorisé en qualité de liquidateur judiciaire, à continuer les travaux de construction d'un aqueduc au chemin n° 148, travaux qui avaient été adjugés le 30 juin 1891, à MM. Boudin et Delgrange.

Rien, adopté.

Rue Cuvier

Rapporteur M. Coupez. — Catherine Delecluze propriétaire demeurant à Roubaix, a demandé, par pétition du 11 février 1892, l'autorisation d'établir une clôture front au chemin d'intérêt commun n° 112, rue Cuvier, l'application du plan d'alignement, régulièrement homologué, entraîne une cession et une rétrocession de terrain.

Mme Catherine Delecluze, d'une part, cède à la ville une parcelle présentant une superficie de 101 m. 11, d'autre part, la ville lui remettre un [illegible] superficie de 85 m. 85.

La propriétaire consent à effectuer cet échange sans soulte de part ni d'autre.

Le conseil autorise l'échange des deux terrains front à la rue Cuvier.

Rien, adopté.

Rue de Menin

Rapporteur M. Chevalier. — Un jugement du tribunal civil de Lille en date du 18 décembre 1891, a prononcé l'expropriation de deux parcelles de terrain à acquérir par la ville de Roubaix pour l'élargissement du débouché de la rue de Menin, conformément au décret du Président de la République [illegible].

Pour terminer cette affaire, il reste à obtenir du jury qu'il fixe les indemnités à payer ; dans ce but il est nécessaire de notifier des offres aux intéressés.

M. le directeur du service de la voirie a dressé un état portant l'offre à chacun des intéressés la somme de 1 fr.

Le conseil décide d'offrir 1 fr. à chacune des trois personnes atteintes par cette expropriation.

Rien, adopté.

Ruelle Cuvelle

Rapport de M. Morel. — Par soumission en date du 21 août dernier, M. L. Willem, propriétaire, demeurant au boulevard de Cambrai, offre d'acquérir de la ville, un lot de terrain faisant sur 6 mètres, rue de la ruelle Cuvelle. Il s'engage à le payer au prix de 60 francs le mètre carré; il s'oblige en outre à participer, dans la proportion ordinaire, dans les travaux de voirie lorsque ceux-ci seront exécutés.

Déjà la ville a vendu à M. François Hovenne, un lot de terrain contigu à celui dont il s'agit actuellement, le prix accepté a été fixé à 60 fr.

Le Conseil accepte cette proposition et décide :

1° D'autoriser l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain présentant une superficie de 98 m2 89 au prix de 60 fr. le mètre superficiel ;

2° De voter l'inscription en recette d'une somme de 5,749 fr. 50 à payer par M. Willem, somme qui sera portée au produit de l'article 79 du budget primitif (vente des terrains de la rue Cuvelle);

3° De donner acte de ce que M. Willem s'engage à contribuer, dans la proportion du tiers, à la dépense occasionnée par la mise en état de viabilité de la rue.

Rien, adopté.

Rue du Congo

Rapporteur M. Ghiot. — Les propriétaires d'une rue nouvelle, dite rue du Congo, et située entre la rue de la Conférence et la rue d'Alger, offrent, par acte en date du 17 mai 1892, de céder gratuitement à la ville le sol de la rue, sur une largeur de 12 mètres et l'aqueduc qu'ils y ont fait établir à leurs frais. Ils s'engagent en outre à contribuer, jusqu'à concurrence des deux tiers, dans la dépense à faire pour achever la mise en état de viabilité de cette rue. Aux termes de leur pétition, il ne serait actuellement établi qu'une chaussée provisoire en scories; la chaussée serait ultérieurement pavée sur une largeur de 7 mètres, lorsque le quart des fronts à rue sera bordé de constructions.

Les travaux à exécuter actuellement ne comprendraient que la pose d'une bouche d'égout, le règlement de la forme définitive de la chaussée et le répandage d'une couche de scories formant chaussée provisoire ; la dépense est évaluée à 1,000 fr. dont 666 fr. 66 à charge des propriétaires et 333 fr. 34 à charge de la ville.

Le Conseil décide :

1° *D'accepter l'engagement souscrit par les riverains*, à la date du 17 mai 1892 ;

2° De voter le classement de la rue au réseau public ;

3° De fixer les alignements et le nivellement conformément aux indications du plan spécial dressé par M. le directeur de la voirie ;

4° D'approuver le projet des travaux qui feront l'objet d'une adjudication publique.

Rien, adopté.

Boulevard d'Armentières

Rapporteur, M. César Vammullen. — Le conseil approuve la réception définitive des travaux de pavage d'un trottoir appartenant à la ville et situé aux abords du passage à niveau du boulevard d'Armentières avec les modifications suivantes :

La dépense effectivement constatée s'élève à la somme de 1,838 fr. 40 ; le montant du projet était de 1,750, rabais non déduit, et le crédit voté par le conseil était de 2,500.

Le rabais de l'entreprise, portant sur le projet seulement, a donc été complètement dépensé ; de plus, le projet lui-même a été dépassé de 138 fr. 40, mais du crédit voté par le conseil il reste disponible une somme de 661 fr. 60.

Acceptant les explications données, le conseil confirme, sous le bénéfice des modifications ci-dessus indiquées, la délibération du 1er avril 1892, et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur du solde de son compte arrêté au chiffre définitif et total de 1,838 fr. 40, laissant en caisse un boni de 661 fr. 60.

Rien, adopté.

Crèches

Rapporteur, M. Vandeputte. — Messieurs, aux termes d'une délibération prise le 22 décembre 1891, la ville est tenue de participer pour moitié dans les dépenses occasionnées par les enfants admis aux crèches, à la condition que le coût de la journée n'excède pas un franc par jour et par enfant, et ne comprenne pas les loyers intégralement à la charge du budget communal.

Or, pendant l'année 1891, le nombre des journées a atteint 19,910 francs et la dépense s'est élevée à 16,410 fr. 60, dont la moitié, 8.205 fr. 31, doit être supportée par la ville.

Une subvention de 4,200 fr. ayant été servie au cours de la même année, vos 4e et 1re commissions vous prient de voter un crédit supplémentaire de 4,005 fr. 31, qui sera imputé sur les ressources disponibles de l'exercice 1892.

M. Coupez. — C'est le reliquat de plusieurs années ? Cette demande de crédit n'est que pour 1891.

M. Lepers. — Oui.

M. Coupez. — Alors ces immeubles appartiennent à la ville.

M. Lepers. — Non, la ville loue les immeubles.

H. Branquart demande s'il n'est pas possible de revenir sur la proposition du citoyen Lepers faite au précédent conseil, c'est-à-dire de déposer les enfants aux crèches le lundi matin pour les reprendre le samedi soir.

Il demande le renvoi à la commission compétente.

M. Coupez. — Il serait bon de réorganiser le service des crèches, car elles sont insuffisantes.

M. le maire. — Je vais mettre les conclusions du rapport aux voix. Vous présenterez votre proposition à la fin de la séance.

Adopté.

La Grande Fanfare

Rapporteur M. Coupez. — Messieurs, vos 4e et 1re commissions, chargées par vous d'examiner la demande de la Grande Fanfare tendant à être dénommée Fanfare Municipale des Sapeurs-Pompiers sont d'avis de la rejeter purement et simplement, pour ne pas créer un conflit regrettable entre nos diverses sociétés instrumentales, ce qui serait très préjudiciable au point de vue du développement de l'art musical dans notre cité.

Les demandes de la Fanfare Delattre, de la Concordia-Harmonie, de l'Union des Trompettes, de la Cœcilia, pour être également dénommées sociétés municipales, et, d'autre part, les nombreuses protestations que vos susdites commissions ont reçues, sont des raisons qui vous engagent à conserver le *statu quo*.

M. Lepers. — Cette demande a été formulée par la Grande Fanfare et tous les pompiers en général.

Il y a eu des protestations de la Grande Harmonie, qui a poussé les autres sociétés à faire une demande identique.

Je suis autorisé à dire au nom de la Grande Fanfare, qu'elle ne créera aucun ennuie à la Grande Harmonie.

Elle veut bien s'engager à n'accepter aucun professeur de l'École nationale de musique.

La Grande Harmonie craint également de perdre ses droits dans les sorties des pompiers.

Là encore la Grande Fanfare s'engage à ne jamais se mettre en avant.

Elle ne réclame que le titre de Fanfare des Pompiers et non Fanfare municipale des Pompiers, car on a joué sur ce mot « municipalité. »

On viendra vous dire qu'elle demandera une subvention plus forte, c'est une erreur, elle ne demandera rien, elle ne vous ennuiera pas à vous demander.

M. Coupez. — L'argumentation de M. Lepers est excellente surtout appuyée en ce moment par les sons harmonieux de la Grande Fanfare.

Il dit qu'il ne défend ni la Fanfare Delattre ni la Grande Harmonie, mais cela créera des conflits entre les autres sociétés.

Il termine en demandant de voter purement et simplement son rapport.

M. Vandeputte défend la Grande Fanfare.

M. Lepers dit que la Fanfare Delattre ne demande le titre municipal que par jalousie à l'égard de la Grande-Fanfare. Vous dites, citoyen Coupez, que si ce n'était que le titre de Fanfare des Pompiers, on pourrait examiner cette question, mais il me semble qu'on peut l'examiner de suite.

Le citoyen Thérin demande si la Grande Fanfare ne demandera pas de vêtements.

M. Lepers. — Je vous ai déjà dit que la Grande-Fanfare s'engage à ne rien demander.

La discussion continue.

M. Derzelle demande si on accepte de donner ce titre de Fanfare des pompiers en lui signifiant qu'elle n'aura jamais de costume ni l'augmentation de subvention.

M. Vandeputte appuie cette motion.

M. le maire donne lecture d'une pétition des sapeurs-pompiers qui demandent d'accepter la demande de la Grande Fanfare.

Il ajoute que la Grande Fanfare est déjà *favorisée en ayant un local gratuit.* Il doit y avoir quelque chose là-dessous.

M. Lepers demande le vote nominal.

M. Thérin avant l'appel nominal proteste car ce genre de vote créera des difficultés avec les amis que les conseillers pourraient avoir dans la Grande Fanfare.

En fin de compte les conclusions du rapport sont adoptées par 26 voix contre 4.

Sport Vélocipédique

Rapporteur M. Stienne. — Messieurs, les 4e et 1re commissions ont examiné la demande de subvention qui a été soumise au conseil municipal par le Sport Vélocipédique Roubaisien.

Bien qu'en principe, elles soient favorables au développement de toutes les sociétés qui ont pour but d'assurer de saines distractions à leurs membres, elles n'en pensent pas moins que ces sociétés ont un caractère absolument privé et qu'elles doivent vivre avec leurs propres ressources.

En conséquence, elles estiment qu'il n'y a pas lieu d'accueillir favorablement la demande en question.

Rien, adopté.

Fédération des Sociétés de Tir

Rapporteur M. Wattel. — Messieurs, vos 4e et 1re commissions, après avoir examiné la demande de prix que vous a adressée la Fédération des Sociétés de Tir à longue portée de la région du Nord, considèrent que les concours de tir de la nature de celui dont il s'agit, sont organisés de façon à ne profiter qu'à un petit nombre de privilégiés et que, par suite, ils sont sans aucune utilité pour la classe ouvrière que vous avez spécialement pour mission de protéger.

Par ces motifs, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande qui vous est soumise.

Rien, adopté.

Club Nautique « Trois Etoiles »

Rapporteur M. Dubrulle. — Messieurs, vous avez renvoyé à notre examen une demande du Club Nautique « Trois Etoiles », tendant à obtenir un subside de la ville, pour l'organisation des régates internationales.

Ces régates devant être organisées en dehors du territoire de Roubaix, et notre commerce local n'ayant, par suite, aucun profit à en tirer, nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande dont il s'agit.

Rien, adopté.

(*A suivre*).

Réunion de commission. — La commission chargée d'examiner la révision du tarif de l'octroi se réunira aujourd'hui à trois heures du soir dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur l'article 12 de la commission (projet de loi concernant les caisses d'épargne) :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Bergerot, Boudenoot, Boulanger-Bernet, Dejardin-Verkinder, Dron, Eliez-Evrard, de Frescheville, Guillemin, Jonnart, Ledieu, Le Gavrian, de Montalembert, Renart, Sirot, Taillandier, Thellier de Poncheville.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Dubois, Fanien, Herbecq, Lalou, Lamendin, Michau, Moreau, Pierre Legrand, Ribot, Trannin; absents par congé, MM. Plichon et des Rotours.

La Chambre n'a pas adopté.

Ecole nationale des Arts industriels. — M. Codron, ingénieur, professeur à l'Institut industriel du Nord, à Lille, vient de faire don à la Bibliothèque de l'école d'un album d'outils et de machines-outils pour le travail des métaux et d'un album d'organes de machines.

Un ignoble individu. — Le sieur Valour François, âgé de 49 ans, cordonnier, demeurant chez M. C., rue de Denain, a commis un attentat sur une enfant de 4 ans.